

Affaire suivie par  
Mme Stéphanie CORDIER,  
Mme Céline DENOUEAUX  
Infirmières scolaires

Téléphone  
01 34 97 92 10

Adresse postale  
Lycée polyvalent  
Camille Claudel  
20 rue de la Lyre  
78711 Mantes-la-Ville

## Obligations vaccinales année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Pour être inscrits dans une école, les élèves doivent obligatoirement être vaccinés contre  
**la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** (souvent associés à la coqueluche).

La vaccination contre **la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B** est vivement recommandée.

Les vaccinations, et dans certains cas les rappels, sont vérifiés régulièrement tout au long de la scolarité. **Soyez vigilants sur les dates de rappel.** Pour être sûrs de ne rien oublier, consultez le calendrier des vaccinations sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).  
En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

Dans le cadre de sa (votre) formation professionnelle, votre enfant (vous) devra(ez) effectuer des périodes de formation en milieu professionnel.

A ce titre, votre médecin traitant devra établir un certificat médical précisant le (votre) statut immunitaire conformément aux textes relatifs à la formation suivie.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- **Certains vaccins sont obligatoires et seront exigés par certains lieux de stage**, pour les formations professionnelles de la filière « Services aux personnes » : **baccalauréat professionnel ASSP, CAP accompagnant éducatif petite enfance**. Vous devrez fournir des preuves d'immunisation contre l'hépatite B.
- En cas de non vaccination, la poursuite d'études dans certaines filières pourra être compromise
- En cas de contre-indication médicale à une(des) vaccinations, l'avis du médecin scolaire sera requis.

Vous remerciant par avance,

L'équipe de direction et de santé.